



PROTOCOLE DE SECURITE

Opérations de chargement et de déchargement

vers. Jan 2025

CONSIGNES GENERALES

- le client s'engage à respecter notre règlement d'ordre interne ci-annexé. (www.recyma.lu ; www.recyfe.lu; www.recysan.lu)
- les ouvertures et les fermetures des portes de remorque ou camions doivent s'effectuer véhicule à l'arrêt, moteur coupé, frein à main serré, cale sous les roues tractrices.
- respectez la signalisation routière sur le site. (limitation de vitesse, interdiction de stationnement)
- les règles du code de la route s'appliquent également à l'intérieur de nos sites.
- coupez le moteur lors d'une attente prolongée.
- ne sortez pas de votre véhicule sauf impératif. Si vous sortez, portez les EPI obligatoires (casque, vêtement de haute visibilité chaussures de sécurité) .Signalez-vous immédiatement aux opérateurs des engins de chantier ou tout autre véhicule avoisinant
- allumez vos feux de route par temps de faible visibilité.
- la priorité est toujours donnée aux engins de chantier.
- les personnes accompagnant les conducteurs doivent rester à l'intérieur du camion/camionnette.

CONSIGNES DECHARGEMENT

- un contrôle visuel de votre chargement est réalisé à l'entrée du site ou dans l'enceinte de notre site. Les matériaux doivent correspondre à notre règlement de service. (visible sur www.recyma.lu; www.recyfe.lu; www.recysan.lu)
- le déchargement de matériaux dangereux ou non-compactables (trop liquides) est interdit.
- pour toute manœuvre délicate, l'aide d'un opérateur sera nécessaire.
- videz uniquement sur un terrain horizontal stabilisé, tracteur et remorque alignés.
- vérifiez l'état du sol avant de lever votre benne.
- vérifiez que vous ne vous trouvez pas en dessous d'une ligne haute tension ou tout autre installation fixe avant de lever votre benne.
- ne vous approchez jamais à moins de 10 m des engins de chantier et de tout autre engin mobile.
- gardez une distance de sécurité de minumum 10 m autour d'un autre camion lequel procède au déversement.

INTERDICTION

- de jeter des déchets sauf dans les poubelles mises à disposition.
- de fumer à l'extérieur de vos engins de transport et de jeter vos mégots dans la nature.
- de monter sur le marchepied des véhicules pendant les manœuvres
- de circuler à pied sur les aires de manœuvre.
- de sortir de vos engins de transport sans équipement de protection. (casque, bottes, gants, gilet de sécurité, lunettes)
- d'utiliser le téléphone portable au volant. (y inclus le port d'écouteurs rendant impossible la réception de signaux acoustiques)
- d'écouter de la musique sur portable en accédant notre site.
- de circuler la benne en l'air et de claquer les portes des bennes
- de stationner sur les voies de circulation.
- de filmer ou photographier à l'intérieur de nos sites et/ou de publier ces informations sur les réseaux sociaux ou internet.
- de nettoyer les bennes après les installations de lavage.

DISPOSITIONS GENERLES

- Les parties signataires s'engagent à tenir à jour le présent protocole de sécurité en fonction des modifications qui pourraient intervenir pendant la durée de la prestation. Le client s'engage à transmettre toutes informations nécessaires au bon déroulement de l'opération à tout chauffeur amené à pénétrer sur nos sites.
- Le client s'engage à respecter les prescriptions du présent protocole ainsi que celles figurant dans les documents joints.
- Toute information modifiant ce protocole sera annexée ou donnera lieu à la rédaction d'un nouveau protocole.

POUR
RECYMA,RECYFE;RECYSAN

DATE D'ENVOI :/...../2025

NOM : Coos Romain

SIGNATURE :

CACHET :